\*\* Au sujet d'une mesure administrative, par laquelle il est interdit aux Sœurs de Charité d'accepter un legs important pour les orphelins ou les pauvres de la Guerche, France, un journaliste impartial écrit : «Qu'est ce que les malheureux de la Guerche ont fait à la Republique, pour qu'on leur refuse les secours qui devaient leur être distribués par les Petites Sœurs des pauvres; je ne sais si c'est encore de la laïcisation, cela, mais je sais bien que c'est de la cruauté, -- et probablement aussi de la bêtise.»

Cruauté et hêtise marchent souvent ensemble dans les œuvres

dues à l'inspiration sectaire.

\*\* Extrait du discours prononcé à Chartres à la distribution d's prix des frères des Écoles chrétiennes par Mgr Lagrange:

« Nous ne sommes que l'enseignement libre, l'enseignement populaire, l'enseignement des Freres des Ecoles chrétiennes.

L'enseignement libre: grâce à Dien, malgré les mutilations qu'elle a subies, la liberté de l'enseignement est écrite dans nos lois, et nous en usons. Citoyens libres, nous usons d'un droit, inaliénable d'ailleurs, et formellement reconnu par la loi. Inaliénable: c'est le droit sacré de l'enfance et de la jeunesse; et la foi française le proclame elle-même. En bien! ce droit nous nous en emparons, et nous n'admettons par qu'on incrimine en cela notre patriotisme. Est-on factieux, est-on en révolte contre la loi, parce qu'on use d'un droit reconnu par la loi? Au contraire, on lui rend hommage.

Et, en définitive, quel est ce droit, sinon le droit au dévouement? L'enseignement, Messieurs, est un dévou ment. Ce n'est pas un vulgaire métier. Quiconque n'a pas au cœur l'amour sacré de l'enfance et de la jeunes e, qu'il se retire, il n'est pas fait pour ces fonctions. Et c'est parce que nous nous sento is, nous, cette flam ne an cœur, parce que nous aimons vos enfants, c'est pour cela que nous nous sommes faits leurs instituteurs et que

nous leur ouvrons des écoles. »

## AUX PRIERES

L. U. Fontaine, l'Assomption.

## VIN DE MESSE

Fabrique par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,

leur vin de messe. M. Gauthier en est le soul dépositaire.